



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG
Service de lutte contre la violence

Violence dans des relations de couple – Rapport sur les besoins en matière de recherche

Berne, décembre 2010

Impressum

Editeur

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Service de lutte contre la violence

www.egalite-suisse.ch

Direction du projet

Dr. Ursula Thomet, BFEG

Texte

Marianne Schär Moser, Forschung und Beratung, Berne, www.schaermoser.ch

Theres Egger, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne,
www.buerobass.ch

Expertes et experts ayant contribué au présent rapport (par ordre alphabétique) :

Dr. Jacqueline De Puy, Chernex et Madame la professeure Sherry L. Hamby, University of Sewanee (USA)

Prof. Dr. Manuel Eisner, Institut of Criminology, University of Cambridge (GB)

Dr. Kathrin Gerlach, Institut für Rechtsmedizin, Université de Bâle

Prof. Dr. Martin Killias, Rechtswissenschaftliches Institut, Université de Zurich

Hans-Joachim Lenz, Forsche Männer und Frauen, Beratung Bildung Forschung, Ebringén (D)

Dr. Christiane Margairaz et Dr. Emanuel Escard, Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (CIMPV), Hôpitaux Universitaires de Genève, avec la collaboration d'Isabelle Rinaldi

Baud, de Nathalie Barbotz et de Chiara Torreggiani

Dr. Heidi Simoni et Sabine Brunner, Marie Meierhofer Institut für das Kind, Zurich

Dr. Daniela Gloor et Dr. Hanna Meier, Social Insight, Zurich

Prof. (HES) Peter Moesch Payot, Institut Sozialarbeit und Recht, Haute école de Lucerne

Dr. Anita Testa-Mader, Sorengo

Traduction

Isabelle Kieltyka, Tradivarius, Berne

Table des matières

Table des matières	II
Partie I : Introduction.....	1
Partie II : Vue d'ensemble des besoins en matière de recherche dans le domaine de la violence dans les relations de couple	4
1 Apparition de la violence dans les relations de couple.....	5
1.1 Causes de la violence dans les relations de couple et facteurs de risque	5
1.2 Facteurs favorisant un comportement non-violent dans les relations de couple.....	10
2 Ampleur de la violence dans les relations de couple	13
3 Conséquences	14
3.1 Conséquences pour l'individu, le couple et la famille nucléaire	14
3.2 Conséquences pour la communauté.....	16
3.3 Conséquences pour la société.....	16
4 Mesures	17
4.1 Mesures législatives et modèles d'intervention.....	17
4.2 Mesure de protection des victimes directes et indirectes, mesures en faveur des auteur·e·s de violence, mesures destinées aux couples et aux familles.....	19
4.3 Formation, information, sensibilisation.....	21
Partie III : Priorités dans le domaine des besoins en matière de recherche	23

Partie I : Introduction

Toile de fond et rappel des faits

En 2008, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG a mandaté un rapport résumant l'état actuel de la recherche et des connaissances concernant la violence dans les relations de couple et les mesures mises en place en Suisse à son encontre (Egger & Schär Moser 2008¹). Le rapport du Conseil fédéral rédigé en réponse au postulat de la conseillère nationale Doris Stump repose sur cette enquête (rapport du Conseil fédéral 2009²). Dans ce rapport, le Conseil fédéral charge le BFEG de réaliser une étude **sur les lacunes de la recherche dans le domaine de la violence dans les relations de couple** et de prendre contact de manière ciblée avec des institutions de recherche. L'objectif est de combler les lacunes identifiées (voir p. 3642, mesure T). Au sein du BFEG, il incombe au Service de lutte contre la violence SLV d'accomplir cette tâche.

Le SLV doit endosser un rôle plutôt inhabituel pour mettre en œuvre ce man-dat. Il doit en effet mettre en évidence les questions en suspens dans le domaine et suggérer la réalisation d'études correspondantes sans toutefois disposer de fonds pour financer ces mandats de recherche. En élaborant un rapport qui intègre le groupe cible des chercheuses et des chercheurs, le SLV espère mettre à la disposition de ceux-ci un cadre utilisable dans la pratique. Il souhaite ainsi contribuer à la mise en réseau des actrices et des acteurs impliqués dans les différentes catégories professionnelles et dans la pratique. Le rapport a pour objectif de fournir des informations et une vue d'ensemble aux chercheuses et aux chercheurs, de servir éventuelle-ment de référence pour les requêtes déposées auprès d'institutions de fi-nancement et d'encourager une approche interdisciplinaire de la recherche. Le rapport doit contribuer à mettre en contact les éventuels bailleurs et bailleresses de fonds (offices fédéraux, cantonaux et communaux, Fonds national suisse de la recherche scientifique, institutions privées encoura-geant la recherche) avec les éven-tuels groupes de recherche et d'instaurer un climat propice à la recherche dans le domaine concerné. Dans son rap-port, le Conseil fédéral propose également un certain nombre de mesures contribuant direc-tvement à clarifier certaines questions (voir le tableau synoptique des mesures planifiées³ dans le rapport du Conseil fédéral, page 3644 ss).

¹ Egger, Theres et Marianne Schär Moser (2008) : La violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse. Sur mandat du Service de lutte contre la violence du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG. Berne. Publication disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00012/00196/index.html?lang=fr>

² Rapport du Conseil fédéral (2009) : Rapport du 13 mai 2009 sur la violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse (en réponse au postulat Stump 05.3694 du 7 octobre 2005). Publication disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00012/00196/index.html?lang=fr>

³ Dans son rapport (*ibid.*, 3642) le Conseil fédéral mentionne que ces dernières années, divers projets de recherche ont été initiés en Suisse sur les causes, l'étendue et les conséquences de la violence domestique. Le rapport considère que la révision – maintenant achevée - de la statistique policière de la criminalité (SPC) constitue une étape importante. Il souligne qu'elle entraîne une harmonisation des statistiques d'infractions dans le domaine domestique et permet de recenser le nombre d'interventions de la police sans dépôt de plainte. Le rapport précise que les cantons ne sont pas tenus de recenser les données des interventions policières. Toutefois, le Conseil fédéral recommande expressément à tous les cantons de participer à la réalisation de la SPC. Le Conseil fédéral indique également qu'à sa demande, une étude sera effectuée sur les coûts occasionnés par la violence dans les relations de couple et qu'un rapport sera élaboré sur les besoins en matière de recherche. En outre, le rapport renvoie à la possibilité de réaliser des études, une étude nationale de prévalence par exemple, dans le cadre de l'encouragement de projets de recherche du Fonds national suisse (recherche fondamentale libre) ou dans le cadre du programme national de recherche 60 (Egalité entre hommes et femmes). Un des projets retenus se penche sur la violence au sein du couple (voir le site Internet <www.nfp60.ch>).

Le présent rapport décrit les besoins en matière de recherche dans le domaine de la violence dans les relations de couple en s'appuyant sur l'étude mandatée par le SLV sur les causes de la violence dans les relations de couple et les mesures prises en Suisse (Egger & Schär Moser 2008). Par ailleurs, il complète ces besoins en y intégrant les **commentaires d'expertes et d'experts choisis** (voir l'impressum). Ceux-ci se sont exprimés par écrit à ce sujet et ont dispensé des conseils dans le cadre d'un atelier portant sur les besoins en matière de recherche et les priorités de la recherche.

Le rapport se fonde sur la **définition** suivante : « L'expression de 'violence dans les relations de couple' recouvre toutes les formes de violence entre adultes dans tous les types de relation de couple. La violence peut être physique, sexuelle ou psychique. Elle peut intervenir dans un couple marié ou non, hétérosexuel ou homosexuel, partageant un domicile commun ou non, en phase de séparation ou après la séparation. Cette définition n'exclut pas que les enfants puissent directement ou indirectement être touchés par cette forme de violence. Elle se différencie cependant des formes de violence dans l'environnement social proche, qui apparaissent exclusivement en dehors de la relation de couple (p. ex. violence des parents envers les enfants ou violence parentale, violence des enfants envers les parents, violence entre frères et sœurs). » (ibid., p. 5).

Lignes directrices de la recherche

Le présent document doit en premier lieu être considéré comme un **instrument pour la saisie systématique des besoins en matière de recherche dans les disciplines correspondantes**. Ce faisant, on se penchera prioritairement sur le contenu de la recherche (Sur quoi **la recherche doit-elle se pencher ?** A quelles questions doit-on répondre ?, voir les parties II et III). Cependant, on demeure conscient que des objectifs supérieurs, des questions méthodologiques et contextuelles ont une importance fondamentale lors du traitement de la problématique de la violence dans les relations de couple. Les aspects que le Service de lutte contre la violence estime essentiels à cet égard, seront brièvement abordés dans ce qui suit.

Pourquoi faut-il mener des recherches et quels objectifs doit-on s'efforcer d'atteindre à l'aide de la recherche ?

Le fait de combler les lacunes de la recherche revêt une grande pertinence sociale. En effet, la recherche contribue à prévenir et à lutter plus efficacement contre la violence dans les relations de couple.

En ce qui concerne les objectifs, il importe, aux yeux du Service de lutte contre la violence, de mettre l'accent sur l'exploitation dans la pratique des résultats des travaux de recherche, sur la possibilité de déduire des recommandations et des actions concrètes pour la pratique et sur la résolution des problèmes survenant dans la pratique. Le fait que ces résultats sont exploités dans la pratique ressort clairement des études orientées sur les problèmes. Ce constat vaut également pour la recherche fondamentale. La constitution d'un savoir de base est précieuse pour la concrétisation des mesures et indispensable à moyen et long terme.

Le Service de lutte contre la violence estime que les résultats pertinents pour les processus politiques de prise de décisions et de pilotage (p. ex., utilisation des ressources, législation, etc.) sont prioritaires.

Comment effectuer les recherches ?

La recherche portant sur la violence dans les relations de couple doit relever des défis méthodologiques parfois fondamentaux. Il s'agit d'un domaine au sein duquel la recherche et le développement méthodologiques ont une importance particulière. La question de savoir quelles marches à suivre sont appropriées à l'obtention de résultats les plus fiables et valides possible à des questions déterminées revêt un caractère prioritaire lors de la conception d'études. L'intégration adéquate dans la recherche de la dimension du

genre compte également parmi les efforts devant être consentis pour cerner le thème de manière différenciée (voir la partie III). La transparence (p. ex., en ce qui concerne la marche à suivre, la définition de l'objet, etc.) et le fait de concevoir les travaux de recherche comme étant une partie d'un processus social constituent des critères de qualité essentiels. Lors de l'élaboration et de la réalisation d'études et, en particulier, lors de l'interprétation des résultats, il importe, dans une large mesure, de prendre également en considération les aspects éthiques. Le point de vue de la personne concernée doit être intégré de manière appropriée dans la recherche sur les effets des actions de l'Etat et de la société civile.

Le besoin de réaliser des travaux de recherche fondamentale et de recherche axée sur les problèmes se fait sentir. Le fait que les résultats de la recherche orientée sur les problèmes sont exploités dans la pratique ressort clairement. Cependant, le Service de lutte contre la violence est d'avis qu'il est également primordial d'exploiter, à moyen et long terme, les résultats de la recherche fondamentale. Celle-ci est indispensable car elle met à disposition les connaissances permettant de développer des mesures efficaces. Dans ce domaine, le besoin de se référer davantage à ces résultats est bien réel. En effet, des offres d'aide ont été élaborées sans ces bases et/ou ont dû être préparées dans l'urgence. De plus, le Service de lutte contre la violence pense que les évaluations ou les monitorages qui accompagnent la pratique, ont une importance capitale.

La recherche différenciée nécessite de combiner judicieusement les méthodes qualitatives et quantitatives. Eu égard à la mise à disposition de mesures appropriées et efficaces, la recherche prospective, qui contrôle l'efficacité des interventions en se fondant sur des hypothèses, a un caractère primordial. Dans le cadre de la recherche sur les liens complexes de cause à effets, la réalisation d'études longitudinales se révèle, en outre, nécessaire. Des évaluations des résultats bien agencées méthodologiquement et, si possible, expérimentales ou quasi-expérimentales peuvent aider à développer des mesures plus efficaces.

Il importe d'exploiter (davantage) le potentiel des méta-analyses et des reviews systématiques de la littérature internationale.

Qui participe à la recherche ?

En ce qui concerne les actrices et les acteurs impliqués dans les travaux de recherche, le Service de lutte contre la violence pense qu'il est indispensable de lier étroitement la recherche à la pratique en intégrant des expertes et des experts actifs sur le terrain. Lors de la conception des études, il convient de prêter attention à ce point.

Tout en ayant conscience que la recherche interdisciplinaire et transdisciplinaire est très exigeante, on est d'avis que cette approche est également utile au traitement du problème multidimensionnel de la violence dans les relations de couple. La collaboration entre les différentes disciplines favorise, s'agissant des questions, des méthodes et des affirmations, l'aspect multidimensionnel nécessaire à la compréhension. Par ailleurs, elle permet aux chercheuses et aux chercheurs de prendre connaissance des travaux de leurs collègues.

Enfin, le réseautage entre les chercheuses et les chercheurs et les éventuels services et organisations de financement, que le présent rapport vise également à mettre en place, revêt une importance primordiale pour la réalisation de projets de recherche.

Partie II : Vue d'ensemble des besoins en matière de recherche dans le domaine de la violence dans les relations de couple

Le thème de la violence dans les relations de couple se caractérise par le fait qu'il est lié à des problèmes complexes et qu'il touche un grand nombre de domaines. Parmi les principales disciplines contribuant à l'étude de ce sujet, citons (par ordre alphabétique) :

- l'anthropologie sociale/l'ethnologie
- la criminologie
- le droit
- l'économie
- les Gender studies
- la médecine
- les neurosciences
- la pédagogie
- la psychologie
- les sciences infirmières
- les sciences des médias
- les sciences des religions
- la sociologie
- la théologie
- le travail social

Les besoins en matière de recherche sur divers aspects du thème mis en évidence ci-après portent sur plusieurs niveaux. Il s'agit en partie de questions très générales ou au contraire de problèmes plus concrets, en particulier dans les domaines où l'état des connaissances est relativement avancé ou quand il faut évaluer des mesures concrètes. Les **problèmes sont formulés de manière à pouvoir être appliqués** à tous les domaines. Les priorités fixées pour le traitement concret des questions diffèrent selon les disciplines.

Le rapport est empreint d'une dimension épistémologique : pour chaque sous-thème, il a été constaté que les résultats de recherches ultérieures portent principalement sur la violence exercée par des hommes contre des femmes dans les relations de couple. La recherche empirique et la conception théorétique présentent une **lacune en ce qui concerne les hommes victimes de violence exercée par leur partenaire (homme ou femme) resp. les femmes auteures de violence**. Les connaissances actuelles mettent clairement en évidence qu'il n'est pas possible d'appliquer directement les connaissances existantes sur la violence exercée par des hommes contre des femmes à la violence exercée par des femmes contre des hommes ou à la violence dans des couples homosexuels.

Les besoins en matière de recherche énumérés ici s'articulent autour de quatre thèmes, à savoir : **l'apparition, l'ampleur, les conséquences de la violence dans les relations de couple et les mesures pour lutter contre cette forme de violence**. Les trois premiers chapitres suivent le modèle éthologique utilisé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) expliquant le phénomène de la violence. Le chapitre « Mesures » s'appuie sur la partie correspondante du rapport d'Egger & Schär Moser (2008). La structure doit être considérée comme purement analytique. Elle n'implique ni un traitement séparé des questions et des aspects mentionnés ni un examen des facteurs individuels. Bien au contraire, elle met d'accord **sur la nécessité d'établir en premier lieu des accès multidimensionnels et des modèles de recherche se rapportant à la complexité du sujet**. Les catégories de la structure ne sont donc pas sélectives.

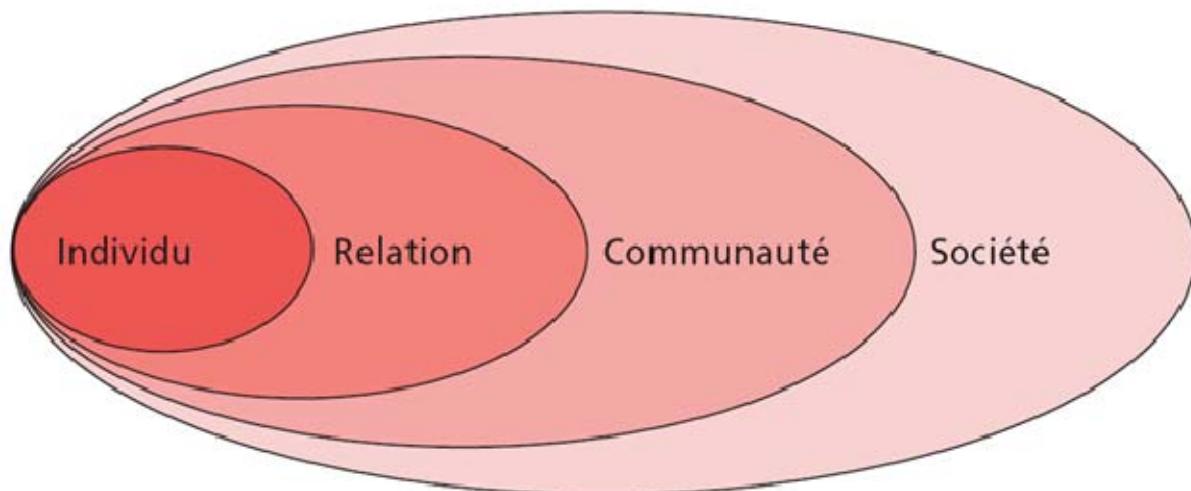
Un rappel succinct de l'état actuel de la recherche introduit chaque thème, sans toutefois décrire celui-là à nouveau dans le détail.⁴ Les questions pertinentes pour la recherche sont ensuite formulées sur cette base. Il s'agit d'un instantané. Les questions - tout comme la description de l'état actuel des connaissances - ne prétendent pas à être exhaustives. Bien au contraire, elles doivent servir de base pour le traitement des questions les plus importantes dans chaque domaine et être utilisables dans la pratique.

1 Apparition de la violence dans les relations de couple

1.1 Causes de la violence dans les relations de couple et facteurs de risque

Les scientifiques et les professionnel·l·e·s sur le terrain s'accordent à dire qu'il n'y a pas de cause unique à la violence dans les relations de couple. Il s'agit plutôt d'un ensemble de causes et d'effets interagissant à plusieurs niveaux (au niveau de l'individu, du couple, de la communauté et de la société ; voir Illustration 1). Il convient de distinguer les causes au sens propre du terme des facteurs ou des situations à risque favorisant l'apparition de la violence ou s'y associant. Il est souvent difficile de faire cette distinction dans le cadre des sciences sociales.⁵

Illustration 1: Modèle écologique pour expliquer le phénomène de la violence



Source : Egger & Schär Moser (2008, 12), d'après l'OMS (2002, 10) et Heise (1998, 265)⁶

⁴ Dans le présent rapport, on a renoncé à présenter une liste bibliographique. Une liste bibliographique exhaustive sur les causes de la violence dans les relations de couple figure dans le rapport Egger & Schär Moser (2008). En outre, il existe une série d'études bibliographiques spécialisées et accessibles qui mentionnent les ouvrages actuels publiés non seulement sur ce sujet mais aussi sur différents thèmes.

⁵ La question de savoir s'il est judicieux de distinguer les causes des facteurs de risque ou des situations à risque ou s'il vaut mieux employer une définition des causes adaptée à la réalité sociale, non déterministe et selon laquelle les facteurs de risque sont considérés comme des causes partielles, fait parfois l'objet de controverses.

⁶ Heise Lori L. (1998) : «Violence against women: An integrated, ecological framework», Violence against Women, 4(3), 262-290./WHO World Health Organization (Ed.) (2002) : Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève, résumé, disponible sur Internet à l'adresse : www.who.int

1.1.1 Au niveau individuel

Au niveau individuel, l'accent est mis sur les prédispositions et la situation de vie des auteur·e·s et des victimes de violence. Des études représentatives ont révélé que les caractéristiques concernant le partenaire auteur des violences influent de façon beaucoup plus significative sur le risque de violence dans les relations de couple que celles de la femme victime – la question de savoir dans quelle mesure ce constat s'applique aux hommes victimes de violence n'a pas été analysée dans le cadre d'études représentatives. Il est prouvé que les facteurs « expérience de la violence durant l'enfance », « consommation d'alcool et de stupéfiants », « stratégies insuffisantes pour gérer le stress » ainsi que « comportement antisocial et délinquance hors du couple » jouent un rôle très important dans l'apparition de violence dans les relations de couple (voir Egger & Schär Moser 2008, 18 ss). Des troubles de la personnalité, des problèmes psychiques ou certains traits de la personnalité et le style de régulation des émotions (jalousie) constituent d'autres facteurs de risque individuels. L'examen des caractéristiques sociodémographiques, économiques et culturelles (voir ibid., 30 ss) révèle notamment une corrélation entre le niveau de formation, l'âge, la nationalité ou le passé migratoire et l'appartenance religieuse.

Besoins en matière de recherche

- Au niveau individuel, quels facteurs caractérisent-ils les femmes exerçant des violences envers leur partenaire (femme ou homme) ? Dans quelle mesure est-il possible de déterminer plusieurs « types » de violence (p. ex. la violence en tant qu'instrument de pouvoir opposée à la violence engendrée par un sentiment d'impuissance au sens d'une stratégie de prise de pouvoir) ?
- Au niveau individuel, quels facteurs caractérisent-ils les hommes exerçant des violences envers leur partenaire (femme ou homme) ? Dans quelle mesure est-il possible de déterminer plusieurs « types » de violence (p. ex. la violence en tant qu'instrument de pouvoir opposée à la violence engendrée par un sentiment d'impuissance au sens d'une stratégie de prise de pouvoir) ?
- Au niveau individuel, quelles caractéristiques les hommes victimes de violences exercées par leur partenaire (femme ou homme) présentent-ils ?
- Il existe un lien entre la consommation élevée d'alcool chez l'auteur·e et la victime de violences et l'apparition de la violence dans le couple. Comment expliquer précisément ce lien ? Quels liens de cause à effets⁷ est-il possible de mettre en évidence ?
- Quel rôle la consommation de drogues illicites ou de médicaments joue-t-elle dans la violence dans le couple ? Quels liens de cause à effets est-il possible mettre en évidence ?
- Quels sont précisément les liens qui existent entre la violence dans le couple et les problèmes de santé psychique ? Quel rôle les troubles de la personnalité jouent-ils ? Quels liens de cause à effets est-il possible mettre en évidence ?
- Quelle influence le sentiment d'auto-efficacité a-t-il sur l'apparition de la violence dans le couple ? Les personnes chez lesquelles ce sentiment n'est pas très développé voire inexistant sont-elles plus souvent victimes et/ou auteures de violences ?
- Quels sont précisément les liens qui existent entre la violence dans le couple et l'expérience personnelle de la violence en tant que victime ? Quels liens de cause à effets est-il possible mettre en évidence dans les cas de violence de couple bidirectionnelle ?
- Quels modèles différents de victimisation et d'exercice de la violence est-il possible d'identifier dans la biographie des victimes et des auteur·e·s de violences ? Comment les personnes concernées intègrent-elles cet aspect de leur vécu et de leur comportement dans la construction de leur vie ?

⁷ La notion de « liens de cause à effets » (« Bedingungs- und Wirkungszusammenhänge » dans la version allemande du rapport) ne signifie pas qu'il existe, dans la situation qui nous intéresse, des liens linéaires – comme la notion au sens strict du terme l'implique. Bien au contraire, il s'agit de décrire l'interconnexion de différents aspects qui, en s'influencant les uns les autres, produisent certains effets, lesquels se déploient à leur tour et ont une influence sur d'autres effets.

- Les jeunes femmes présentent un risque plus élevé d'être victimes de violences dans le couple. Ce constat s'applique-t-il également aux jeunes hommes ? Quels sont les liens de cause à effets expliquant le facteur descriptif de l'âge ?
- Les relations de couple chez les adolescents jouent un rôle déterminant dans le développement de valeurs et de normes sociales. Un comportement violent ou non dans la relation peut également être important pour les relations à venir. Quels liens de cause à effets est-il possible mettre en évidence dans ce contexte ?
- Quels sont précisément les liens qui existent entre la violence non domestique (en tant qu'auteur·e ou victime) et la violence dans les relations de couple ? Quels liens de cause à effets est-il possible mettre en évidence ?
- Un comportement antisocial et la délinquance hors du couple constituent des facteurs favorisant considérablement l'apparition de la violence dans le couple. Comment ce lien de cause à effets s'explique-t-il ? Comment mettre en œuvre les mesures qui s'imposent ?
- Les recherches actuelles ne présentent pas de description claire du rôle du statut socio-économique : certaines ne relèvent aucun lien entre le statut socio-économique et l'apparition de violence, tandis que d'autres associent la violence à un niveau de formation ou un statut professionnel peu élevé. Dans quelle mesure et de quelle manière le niveau de formation et le statut professionnel des auteur·e·s de violence et des victimes sont-ils liés à la violence dans le couple ? S'agissant des facteurs de risque « chômage » et « pauvreté », quels liens de cause à effets est-il possible mettre en évidence ?
- Quel rôle les composantes spatiales, telles que les conditions d'habitation et l'environnement, jouent-elles dans la violence au sein du couple ? Quels liens de cause à effets est-il possible mettre en évidence ?
- Les personnes de nationalité étrangère ou les Suisses/Suisse ayant un passé migratoire apparaissent plus souvent dans les statistiques relatives à la violence dans le couple. Quels sont les facteurs sous-jacents expliquant ce résultat statistique ? Dans quelle mesure et de quelle manière le passé migratoire (expérience personnelle de la migration, situation en Suisse, intégration, aspects de la culture d'origine, expérience de la guerre, etc.) des auteur·e·s et des victimes de violence est-il lié à la violence dans le couple ?
- Les conclusions sur l'appartenance religieuse et l'importance de la religion au quotidien pour les auteur·e·s et les victimes de violence divergent. Quels sont les liens précis entre cet aspect et la violence dans le couple ? Sont-ils différents selon la religion ? Existe-t-il des différences spécifiques des sexes ?

1.1.2 Au niveau du couple

La répartition inégale du pouvoir dans le couple se révèle être un facteur de risque d'apparition de la violence au sein du couple. La corrélation entre des comportements violents et des comportements tendant à dominer et à contrôler est attestée chez les personnes auteures de violences. Les conflits dans le couple et la manière de les régler jouent également un rôle important. Les événements marquants de la vie comme la grossesse, la naissance d'un enfant ou la séparation ainsi que d'autres facteurs inhérents à la situation de vie et l'isolement social du couple s'avèrent être des facteurs de risque (voir ibid., p. 22 ss).

Besoins en matière de recherche

- Quelle influence les dépendances structurelles (différences de statut) exercent-elles sur l'apparition de la violence dans le couple et le maintien d'une relation dominée par la violence ? Quels sont les liens de cause à effets ? Existe-t-il des différences spécifiques des sexes ?
- Quelle influence la répartition des tâches dans le couple (activité lucrative, éducation des enfants et travaux ménagers) a-t-elle ? Quels sont les modes de répartition des tâches contribuant à l'apparition de la violence dans le couple ? Quelles conditions doivent être réunies pour que la violence se déchaîne ?
- Quels événements de la vie de couple (infidélité, conflit portant sur les ressources économiques ou sur l'éducation des enfants, etc.) sont-ils associés à un risque élevé de violence au sein du couple ?
- Quels sont les liens de cause à effet à l'origine d'un risque élevé de violence dans le couple au moment d'événements marquants comme la grossesse ou la naissance d'un enfant ?

- Quelle influence la constellation familiale (forme de la famille, présence d'enfants, enfants de la conjointe ou du conjoint, maladies des enfants, etc.) a-t-elle sur le comportement des parents en cas de conflits et sur la violence dans le couple ?
- Quels sont les liens de cause à effet à l'origine d'un risque élevé de violence dans le couple en cas de séparation ? Quel rôle les aspects liés aux enfants jouent-ils dans ce contexte (gestion des demandes des enfants, parents en conflit permanent, etc.) ?
- Quels liens de cause à effet est-il possible de mettre en évidence dans les cas de violences au sein de couples adolescents ?⁸
- Quels liens de cause à effet est-il possible de mettre en évidence dans les cas de violences au sein de couples âgés ?⁹
- Quels liens de cause à effet est-il possible de mettre en évidence dans les cas de violences dans le cadre d'aventures ou de liaisons de courte durée (dating violence) ?
- Une grande différence d'âge entre les partenaires s'avère être un facteur de risque de violence envers la femme. Ce constat s'applique-t-il également à la violence faite aux hommes ? Quels sont les liens de cause à effets expliquant le rôle joué par la différence d'âge ?
- Les statistiques mettent en évidence que le nombre d'actes de violence recensés au sein de couples binationaux ou étrangers dépasse très largement la moyenne. Quels sont les facteurs sous-jacents expliquant ce résultat statistique ? Ce lien existe-t-il également pour les actes de violence non recensés, qu'il s'agisse de violence physique ou de toutes autres formes de violence ? Quelle influence le passé migratoire exerce-t-il réellement (situation en Suisse, intégration, aspects de la culture d'origine, etc.) ? Existe-t-il un lien entre la dimension des structures patriarcales et la violence dans la relation de couple ? Cette violence est-elle liée aux différences culturelles existant au sein des couples binationaux ? La situation est-elle différente selon que la ou le partenaire est d'origine étrangère ?

1.1.3 Au niveau de la communauté

Un manque de soutien social de la part de la communauté favorise l'apparition de la violence dans le couple, de même qu'un·e partenaire ou encore un milieu familial tolérant la violence (voir ibid., 28 ss).

Besoins en matière de recherche

- A quelles conditions l'intégration sociale du couple dans une communauté déterminée (proches, ami·e·s, voisin·e·s, etc.) favorise-t-elle la violence ? La violence exercée au sein de couples faisant partie de l'environnement du couple a-t-elle une influence ? Si oui, laquelle ? Comment les liens de cause à effet se présentent-ils précisément ?
- L'isolation sociale du couple peut être la conséquence ou un facteur de risque de la violence dans le couple. Quels liens de cause à effet peut-on constater dans les deux cas ?
- Comment l'intégration dans des groupes de pairs influence-t-elle l'apparition de la violence au sein de couples adolescents ?
- Au niveau de la communauté, quels facteurs ont une influence sur l'apparition de la violence dans le cadre d'aventures et de liaisons de courte durée (dating violence) ? Dans quelle mesure cette violence se distingue-t-elle de celle exercée dans les relations de longue durée ?
- Au niveau de la communauté, quels facteurs exercent une influence sur l'apparition d'actes de violence commis par des femmes envers leur partenaire (femme ou homme) ? Ces facteurs sont-ils les mêmes qu'en cas de violences exercées par des hommes envers des femmes ?

⁸ La définition employée dans le rapport Egger & Schär Moser (2008), sur laquelle le présent rapport se fonde, se concentre sur les adultes. La pratique considère qu'il est très pertinent d'élargir les études aux relations de couple chez les adolescents. Ceci permettra de compléter les connaissances afférentes aux relations de couple chez les adultes.

⁹ L'accent est mis sur ce point tout en ayant conscience du fait qu'outre la violence au sein du couple, la violence dans d'autres relations avec des proches (notamment lors de la fourniture de soins) revêt également un caractère pertinent.

1.1.4 Au niveau de la société

Il n'existe qu'un petit nombre d'études représentatives portant sur l'influence de l'entourage éloigné, c'est-à-dire de la société. Elles mettent en évidence qu'au niveau de la société, un manque d'égalité entre femmes et hommes et la tolérance de la société face à la violence en général et à la violence dans le couple en particulier sont des facteurs favorisant l'apparition de la violence (voir ibid., 29 ss).

Besoins en matière de recherche

- Quelles conditions générales sociales peuvent expliquer les différences existant au niveau international s'agissant de l'étendue de la violence au sein du couple et des formes sous lesquelles elle se manifeste ?
- Quel effet les différences socioculturelles entre les régions ont-elles sur l'apparition de la violence au sein du couple ? Quels liens est-il possible de mettre en évidence ?
- Quelle influence le niveau d'égalité entre femmes et hommes exerce-t-il réellement sur l'apparition de la violence dans le couple ? Quels liens de cause à effets peut-on mettre en évidence ? Quel effet la promotion de l'égalité entre femmes et hommes a-t-elle sur l'apparition de la violence dans le couple ? Y a-t-il des effets contre-productifs (apparition de la violence dans le couple favorisée par des mesures en faveur de l'égalité) ?
- Comment les changements sociaux et sociétaux (p. ex., modification de la conception du rôle de la femme et de l'homme) influencent-ils l'apparition et l'ampleur de la violence dans les relations de couple ?
- Quelle influence les médias exercent-ils (représentation de la violence en général et de la violence dans le couple, représentation de l'image du rôle de la femme et de l'homme, couverture des cas de violence) sur l'apparition de la violence dans le couple ? Quels aspects s'avèrent-ils être des facteurs de risque et à quelles conditions le sont-ils ? Dans quelle mesure existe-t-il des différences entre les médias, les régions, etc. ?
- Au niveau de la société, est-il possible de mettre en évidence des schémas directeurs et des discours ayant trait à la violence ? Quels liens existent-ils entre ceux-ci et l'image des sexes ? Quelle importance le sujet de la violence dans les relations de couple revêt-il ? Quelles évolutions constate-t-on ?
- Quelle influence les modifications des lois dans le domaine de la violence dans le couple ont-elles au niveau des valeurs et des normes sociales ? Quels effets ont-elles sur le comportement ?

1.1.5 Examen multidimensionnel

On peut relever plusieurs questions en suspens concernant les **quatre niveaux d'analyse et leur interaction** :

Besoins en matière de recherche

- De quelle manière les causes et les facteurs de risque interagissent-ils aux différents niveaux ?
- En se fondant sur des modèles théoriques, est-il possible de démontrer que certains aspects sont des causes de la violence, de les identifier de manière empirique et de les distinguer des situations à risque ?
- En cas de violence du partenaire envers la partenaire, comment les liens entre les causes et les facteurs de risque se présentent-ils aux différents niveaux ?
- En cas de violence de la partenaire envers le partenaire, comment les liens entre les causes et les facteurs de risque se présentent-ils aux différents niveaux ?
- Ces liens sont-ils différents en cas de violence au sein de couples homosexuels ? Constate-t-on des différences entre les couples lesbiens et les couples gay ?
- Ces liens sont-ils différents en cas de violence au sein de couples adolescents ?
- Ces liens sont-ils différents en cas de violence au sein de couples âgés ?
- Ces liens sont-ils différents en cas de violence dans le cadre d'aventures et de liaisons de courte durée (dating violence) ?

- Certaines personnes ont des conditions de vie difficiles (prostitué · e · s, toxicomanes, malades mentaux, sans domicile fixe, etc.) Quels liens de cause à effets existe-t-il entre la violence dans les relations de couple et la précarité ? Dans quelle mesure cette violence se distingue-t-elle de celle exercée au sein de couples ayant des conditions de vie « normales » ?
- Les données disponibles confirment et infirment tout à la fois la thèse selon laquelle la violence est un problème commun à toutes les classes sociales et à tous les milieux. Comment les inégalités sociales se répercutent-elles sur l'apparition de la violence dans le couple ? Comment décrire la situation sociale sous l'angle de concepts multidimensionnels afin de rechercher les causes et les facteurs de risque ?
- Comment l'interaction entre les causes et les facteurs de risque se différencie-t-elle au cours des différentes phases de l'existence des personnes concernées (adolescents, jeunes adultes, famille avec enfants, personnes âgées) ?
- Comment distinguer les conditions spécifiques de la migration des influences spécifiques de la culture ? Comment les analyser dans le cadre de la recherche des causes et des facteurs de risque de la violence ?
- Est-il possible d'identifier des facteurs de risque particulièrement appropriés à un dépistage précoce de la violence et à la prévision des risques ? Comment les mettre en évidence précolement ?
- Quels facteurs de risque favorisent-ils l'apparition de la violence au sein du couple ? Quels facteurs de risque favorisent-ils sa chronicité ?
- Quelles situations vécues pendant l'enfance caractérisent les personnes qui vivent, à l'âge adulte, dans une relation empreinte de violence ? Quelles situations vécues pendant l'enfance caractérisent les personnes qui, à l'âge adulte, exercent de la violence dans leur relation de couple ?
- Quel lien existe-t-il entre la violence dans les relations de couple et les formes de violences non domestiques (violence dans l'espace public, violence exercée par des jeunes, harcèlement sexuel, etc.) ? Quels liens de cause à effets est-il possible de mettre en évidence ?
- En ce qui concerne les causes et les facteurs de risque, quelles conclusions les connaissances issues de la recherche permettent-elles de tirer pour planifier et structurer concrètement des mesures ?

1.2 Facteurs favorisant un comportement non-violent dans les relations de couple

De manière générale, il existe peu de travaux de recherche sur l'absence de violence dans les relations de couple. Peu d'études portent sur les familles ou les couples interagissant sans violence et sur leur environnement. Il est toutefois essentiel de connaître les mécanismes de la non-violence pour comprendre la violence dans le couple, en particulier pour assurer sa prévention. La recherche sur la résilience qui se penche sur la capacité psychique à résister et sur les liens de cause à effets y afférents, revêt en ce sens un caractère fondamental. Il est indispensable de mettre en évidence les facteurs favorisant un comportement non-violent, malgré la présence de facteurs de risque, et ce, à tous les niveaux.

1.2.1 Au niveau individuel

La majorité des femmes et des hommes n'exerce aucune violence dans leur relation de couple et ne sont pas non plus victimes de violence. Certaines de ces personnes présentent des caractéristiques considérées comme des facteurs de risque. Qu'est-ce qui caractérise ces individus qui, malgré des situations difficiles et des événements critiques, veillent à ce que la bientraitance règne au sein de leur relation de couple ?

Besoins en matière de recherche

- Au niveau individuel, quels facteurs caractérisent les femmes qui n'exercent pas de violences envers leur partenaire (femme ou homme) ? Qu'est-ce qui caractérise particulièrement les femmes présentant des caractéristiques considérées comme des facteurs de risque ?

- Au niveau individuel, quels facteurs caractérisent les hommes qui n'exercent pas de violence envers leur partenaire (femme ou homme) ? Qu'est-ce qui caractérise particulièrement les hommes présentant des caractéristiques considérées comme des facteurs de risque ?
- Au niveau individuel, qu'est-ce qui différencie les individus vulnérables des individus résilients, c'est à dire les personnes réagissant par de la violence aux situations difficiles et celles qui parviennent à gérer parfaitement ces situations sans recourir à la violence ?
- Quelle influence les ressources économiques et sociales ont-elles sur une gestion des conflits couronnée de succès et non-violente ?
- Comment exploiter les connaissances afférentes à une gestion des conflits couronnée de succès et non-violente, issues d'autres domaines de la recherche (promotion de la résilience chez les enfants, santé psychique, etc.) en vue de comprendre les relations de couple ?

1.2.2 Au niveau du couple

Qu'est-ce qui caractérise les couples qui, malgré d'éventuels facteurs de risque et des situations difficiles, agissent de manière non-violente ? Qu'est-ce qui caractérise les couples qui veillent à la bientraitance réciproque et se traitent avec bienveillance ? L'égalité dans la relation semble protéger de la violence, de même que des stratégies constructives de gestion des conflits et du stress.

Besoins en matière de recherche

- Quelles sont les caractéristiques des couples vivant sans violence, privilégiant la bienveillance et veillant à la bientraitance réciproque ? Quelles sont les caractéristiques des couples qui y parviennent malgré des situations à risque ?
- Quelles sont les structures de communication, les modèles de gestion de conflit et du stress des couples agissant sans violence malgré des facteurs de risque et des événements difficiles ?
- Quelle influence la répartition des tâches dans le couple (activité lucrative, éducation des enfants et travaux ménagers) exerce-t-elle ? Quelles sont les modes de répartition des tâches contribuant à éviter la violence dans le couple ? Quelles conditions doivent être réunies pour que la violence au sein du couple ne se déchaîne pas ?
- Quels facteurs contribuent dans quelles constellations familiales (forme de la famille, présence d'enfants, enfants malades, etc.) à une gestion non-violente des conflits ? Qu'est-ce qui permet à des parents séparés de trouver des solutions non-violentes aux conflits ?

1.2.3 Au niveau de la communauté

Dans quelle mesure l'environnement social du couple contribue-t-il à l'absence de violence, malgré d'éventuels facteurs de risque et des situations difficiles ? Le réseau social assure une fonction non seulement de contrôle mais aussi de soutien pouvant prévenir la violence à certaines conditions.

Besoins en matière de recherche

- A quelles conditions l'intégration sociale du couple dans une communauté peut-elle prévenir la violence ? Quel rôle les parents, les ami·e·s, les voisin·e·s, etc. jouent-ils ? Quels sont les liens de cause à effets ?
- Au niveau de la communauté, quels facteurs favorisent une action non-violente des femmes envers leur partenaire (femme ou homme) ? Sont-ils les mêmes pour les hommes agissant sans violence envers les femmes ?
- Comment l'intégration dans des groupes de pairs peut-elle influencer les jeunes pour qu'ils entretiennent une relation de couple fondée sur la bienveillance et le respect ?

- Au niveau de la communauté, quels facteurs empêchent l'apparition de la violence dans des relations de courte durée et dans le cadre de liaisons (dating violence) ? Dans quelle mesure se distinguent-ils des facteurs s'appliquant aux relations de longue durée ?

1.2.4 Au niveau de la société

Quels sont les facteurs pouvant contribuer à l'absence de violence dans le couple et au niveau individuel, malgré d'éventuels facteurs de risque et des situations difficiles ?

Besoins en matière de recherche

- De quelle manière les conditions générales sociales (p. ex. le niveau d'égalité dans les divers domaines de la vie, la diffusion des stratégies non-violentes de gestion des conflits) influencent-elles le comportement non-violent dans le couple ? Quels aspects s'avèrent être des facteurs de protection qui, conjointement avec des facteurs jouant un rôle à d'autres niveaux, empêchent la violence d'apparaître ?
- Quelle influence le niveau d'égalité entre femmes et hommes exerce-t-il réellement sur le comportement non-violent dans le couple ? Quelle influence la vie active a-t-elle (p. ex. conditions de travail favorables à la famille) ? Quels liens de cause à effets peut-on mettre en évidence ? Existe-t-il des différences spécifiques des sexes ?
- Dans quelle mesure et de quelle manière les médias contribuent-ils à favoriser le comportement non-violent dans les relations de couple ? Existe-t-il des différences entre les médias, les régions, etc. ? Quels moyens d'action pourrait-on envisager ?

1.2.5 Examen multidimensionnel

On peut relever plusieurs questions en suspens concernant les **quatre niveaux d'analyse et leur interaction** :

Besoins en matière de recherche

- De quelle manière les causes et les facteurs de risque favorisant les comportements non-violents interagissent-ils aux différents niveaux ?
- En ce qui concerne les comportements non-violents du partenaire envers la partenaire, comment les liens entre les facteurs favorisant la non-violence se présentent-ils aux différents niveaux ?
- En ce qui concerne les comportements non-violents de la partenaire envers le partenaire, comment les liens entre les facteurs favorisant la non-violence se présentent-ils aux différents niveaux ?
- Ces liens sont-ils différents dans les couples homosexuels ? Existe-t-il des différences entre les couples lesbiens et les couples gay ?
- Ces liens sont-ils différents dans les couples adolescents ?
- Ces liens sont-ils différents dans le cadre de relations de courte durée et de liaisons (dating violence) ?
- En ce qui concerne les facteurs favorisant un comportement non-violent, quelles conclusions les connaissances issues de la recherche permettent-elles de tirer pour planifier et structurer concrètement des mesures ?

2 Ampleur de la violence dans les relations de couple

Il n'est pas possible de se prononcer sur l'**étendue** de la violence dans les relations de couple en Suisse. Des sondages¹⁰ permettent d'estimer l'étendue de la violence exercée par des hommes envers des femmes dans des relations hétérosexuelles. On suppose qu'au cours de leur existence, 10 à 20% des femmes subissent la violence physique et/ou sexuelle de leur partenaire ou ex-partenaire et qu'environ 20 à 40% des femmes sont victimes de violences psychiques exercées par leur partenaire ou ex-partenaire. Actuellement, il n'existe pas de données fiables sur l'étendue de la violence exercée par des femmes envers des hommes et de la violence dans des relations homosexuelles (voir Egger & Schär Moser, 6 ss). On sait qu'entre 2000 et 2004, 250 femmes et 54 hommes ont été victimes d'une tentative d'homicide ou d'un homicide commis par le ou la partenaire ancien·ne ou actuel·le¹¹. Selon la statistique policière de la criminalité (SPC)¹², 9761 personnes au total ont été enregistrées par la police en 2009 en Suisse comme étant lésées à la suite de violences domestiques. Parmi elles, 7420 étaient des femmes et 2342 des hommes. Dans 6348 cas, il s'agissait de femmes victimes de la violence de leur (ex-)partenaire et, dans 1451 cas, d'hommes victimes de la violence de leur (ex-)compagne.

Pour décrire l'ampleur de la violence dans les relations de couple, il convient de tenir compte du fait que cette violence peut prendre différentes **formes**. Il s'agit principalement de violences physiques, sexuelles ou psychiques dans les différentes formes sous lesquelles elles se manifestent et à des degrés divers, pouvant aller jusqu'au meurtre. La forme de la relation (couple séparé ou non, relation stable par opposition à une relation de courte durée, etc.) constitue un autre critère de différenciation. Il arrive que d'autres aspects de la violence structurelle soient abordés dans le cadre de la violence dans le couple, en particulier concernant les droits de visite et d'hébergement des enfants en cas de séparation.

En outre, il importe de s'intéresser aux **dynamiques et aux processus de la violence** afin de comprendre toute son ampleur. La violence dans les relations de couple suit un modèle courant qui se compose de plusieurs phases (augmentation de la tension, déchaînement de la violence, réparation). Ce modèle ne se vérifie toutefois pas en tout temps. On distingue deux dynamiques : la violence en tant que comportement conflictuel spontané à l'occasion de différends ou de désaccords peut apparaître occasionnellement – lors d'une crise aigüe par exemple. Elle n'est pas forcément employée par la même personne et peut venir des deux personnes à la fois. En revanche, la violence en tant que comportement systématique violent et de contrôle implique qu'une des deux personnes est violente de manière répétée ou menace d'être violente et crée un climat latent de violence au moyen d'intimidations ou de comportements de contrôle. On sait que les actes de violence se produisent fréquemment la nuit ou le week-end.

Besoins en matière de recherche

- Quelle est l'étendue de la violence dans les relations de couple en Suisse (violence envers les femmes et les hommes, violence exercée par des hommes et des femmes, au sein de différentes classes d'âge et de différents groupes de population, de différents types de relation, différentes couches sociales, différentes formes d'habitation, différentes régions, etc.) ?

¹⁰ Gillioz Lucienne, Jacqueline De Puy et Véronique Ducret (1997) : Domination et violence envers la femme dans le couple.

Lausanne : Payot / Killias Martin, Mathieu Simonin and Jacqueline De Puy (2005) : Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan : Results of the International Violence against Women Survey (IWAWS), Berne : Stämpfli.

¹¹ Zoder Isabel (2008) : Homicides dans le couple. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004, Neuchâtel : OFS.

¹² Depuis 2009, la statistique policière de la criminalité (SPC) livre des chiffres nationaux sur la violence domestique. Toutefois, il convient de prendre en compte le fait que la définition de la violence domestique figurant dans cette statistique nationale diverge de la définition de la violence dans les relations de couple employée dans le présent document. Elle inclut non seulement les incidents survenant au sein de couples mariés ou non mais aussi le recours à la violence et les menaces entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté. Voir <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/22/publ.html>

- Quelles formes de violence sont-elles vraiment perçues comme étant de la violence ? Dans quelle mesure cette perception se différencie-t-elle (selon le sexe, l'âge, l'arrière-plan social et culturel) ?
- Au niveau individuel et à celui de la société, quels mécanismes sont à la base de la perception et/ou de la non-perception de la violence ? Comment la perception de la violence en tant que telle peut-elle être stimulée ?
- Comment définir la violence psychique et l'évaluer de manière fiable ? Comment définir la violence sexuelle – sous une perspective sensible aux aspects de genre – et l'évaluer de manière fiable ?
- Quelles sont les formes de la violence dans les relations de couple ? Par quels actes se traduisent-elles ? Quelles différences spécifiques des sexes peut-on constater ? Comment les expliquer ?
- Quelles sont les personnes touchées ? A quelle fréquence ? Par quelles formes de violence ? Qui exerce de la violence ? Sous quelle forme ? A quelle fréquence ? Comment les formes de violence s'influencent-elles et comment se provoquent-elles réciproquement ? Quelles différences spécifiques des sexes peut-on constater ? Comment les expliquer ?
- Quels modèles d'expérience de violence et d'exercice de la violence peut-on observer (fréquence, gravité, association de violence psychique, physique et sexuelle) ? Dans quelle mesure existe-t-il des différences spécifiques des sexes ?
- Peut-on démontrer que certains facteurs de risque ont un lien avec certaines formes et modèles de violence ? Quelle importance essentielle accorder à quels facteurs de risque pour quelles formes et modèles de violence ?
- Est-il possible de mettre en évidence des types de dynamique de la violence ? Dans quelles situations des interventions déterminées sont-elles particulièrement efficaces pour favoriser l'évolution vers un comportement non-violent ?
- Comment l'ampleur, les formes et les dynamiques de la violence se distinguent-elles dans les différents types de relation (couples avec enfants, familles recomposées, couples binationaux/de même nationalité, couples homosexuels, couples adolescents, etc.) ?
- Des groupes de population déterminés doivent-ils être considérés comme particulièrement vulnérables (p. ex. les adolescents, les personnes issues de certains cercles culturels, les personnes handicapées, les toxicomanes, etc.) ?
- Quels autres types de violence (maltraitance envers les enfants, violence dans les lieux publics, violence exercée par des jeunes) sont-ils liés à la violence dans le couple ? Comment le sont-ils ? Quelle est leur étendue ?
- Plusieurs hôpitaux suisses mènent des projets de relevé systématique des expériences de violence. Quelles conclusions peut-on en tirer sur l'étendue de la violence ? Comment harmoniser la mise en œuvre de ces projets afin de permettre des comparaisons ?
- Comment harmoniser les travaux de recherche quantitative sur la violence dans le couple afin de faciliter les comparaisons des études ?
- Comment évaluer régulièrement l'étendue de la violence dans les relations de couple dans le cadre d'études comparatives (p. ex. intégration dans des sondages généraux sur la criminalité) ?
- Comment structurer les travaux de recherche quantitative sur la violence dans le couple en prenant en compte les aspects culturels et de genre (p. ex. en tenant compte des différentes définitions de la masculinité selon les cultures, de la manière dont chaque sexe appréhende la violence sexuelle) ?

3 Conséquences

3.1 Conséquences pour l'individu, le couple et la famille nucléaire

La violence dans le couple a des conséquences directes et indirectes pour les partenaires (femmes et hommes) en tant qu'**individus**. S'agissant des victimes, on distingue les conséquences directes (répercussions physiques, psychosomatiques, et psychiques de la violence) des conséquences indirectes (état général de santé, tendances suicidaires, consommation d'alcool et de drogues, satisfaction dans l'existence, etc.). L'auteur·e de violence doit également supporter les conséquences directes et indirectes de son com-

portement et ce, sur le plan de sa santé et au niveau social (p. ex. séparation d'avec les enfants, perte du logement). Ces conséquences ne sont pas uniquement négatives et peuvent également être vécues de manière positive (élimination des tensions, imposer sa volonté, etc.). Les conséquences pour les personnes auteures de violence ne font encore l'objet que de peu d'études. La violence dans les relations de couple a des conséquences directes et indirectes tant pour le **couple marié ou non** que pour l'ensemble du système de **famille nucléaire** des personnes vivant sous le même toit. Ce constat s'applique en particulier à la relation parent-enfant.

Besoins en matière de recherche

- Quels effets subséquents à court et long terme, somatiques, psychiques et sociaux de la violence dans le couple est-il généralement possible de mettre en évidence ? Chez les victimes ? Chez les membres de la famille nucléaire (chez les enfants en particulier mais aussi chez les parents de la/du partenaire vivant sous le même toit) ? Chez les personnes auteures de violence ? Dans ce contexte, existe-t-il des groupes particulièrement vulnérables ?
- Quelles sont les conséquences pour les hommes victimes de violence dans le couple ? Sont-elles différentes selon le type de relation (hétérosexuelle ou homosexuelle) ?
- Comment l'expérience de la violence est-elle évaluée lorsque les victimes sont des hommes ? Quelles sont les stratégies employées par les hommes victimes pour faire face à la violence dans une relation de couple (minimisation, excuses, vengeance, séparation, mobilisation de soutien formel et informel) ?
- Quelles conséquences la violence dans le couple a-t-elle sur les hommes auteurs de violence ? Comment les perçoivent-ils ? Comment la violence est-elle évaluée ? Quelles sont les stratégies employées par les hommes auteurs de violence pour faire face à la violence dans une relation de couple (minimisation, excuses, mobilisation de soutien formel et informel) ? Qu'est-ce qui caractérise les auteurs (potentiels) recourant aux consultations sur une base volontaire ?
- Quelles conséquences la violence dans le couple a-t-elle sur les femmes auteures de violence ? Comment les perçoivent-elles ? Comment la violence est-elle évaluée ? Quelles sont les stratégies employées par les femmes auteures de violence pour faire face à la violence dans une relation de couple (minimisation, excuses, mobilisation de soutien formel et informel) ? Qu'est-ce qui caractérise les auteures (potentielles) de violence recourant aux consultations sur une base volontaire ?
- Les conséquences et l'évaluation de la violence ainsi que les stratégies pour y faire face présentent-elles des différences spécifiques des sexes ?
- Les conséquences pour les enfants impliqués sont-elles différentes si la violence vient du partenaire, de la partenaire ou des deux partenaires ? Comment la violence se répercute-t-elle sur la relation entre les enfants et le parent (femme ou homme) victime de violences ? Comment la violence se répercute-t-elle sur la relation entre les enfants et le parent auteur de violences ? Les conséquences sont-elles différentes selon le sexe des personnes impliquées (sexe de l'enfant, de la victime, de l'auteur-e de violence) ? Les conséquences sont-elles différentes selon la constellation parentale (mère biologique et concubine, père biologique et concubin) ? Les conséquences sont-elles différentes selon le type d'intervention (p. ex. séjour dans une maison d'accueil pour femmes, expulsion du domicile, etc.) ? Quels liens de cause à effets sont-ils à l'origine de la polyvictimisation des enfants (différentes formes de violence, dans différents contextes, etc.) ?
- Un contact avec des personnes fiables en dehors du foyer est considéré comme un facteur de protection des co-victimes. Quels liens de cause à effets peut-on mettre en évidence dans ce domaine ?
- Il est prouvé que la violence dans le couple a différentes conséquences psychiques. Comment les différentes stratégies de coping parviennent-elles à atténuer ces conséquences ? Dans quelle mesure les concepts psychiatriques et psychologiques et les échelles de mesure (p. ex. état de stress post-traumatique, syndrome d'aliénation parentale, échelles pour mesurer les conséquences sur la santé psychique) sont-ils appropriés pour saisir de manière valide les conséquences sur la santé psychique ? Dans quel domaine convient-il d'augmenter leur étendue ? Comment procéder ?
- Quelles sont les conséquences de la violence dans le couple pour la relation ? Les conséquences sont-elles différentes si la violence vient du partenaire, de la partenaire ou des deux partenaires ? Existe-t-il des différences entre les relations homosexuelles et hétérosexuelles ? Comment les relations dominées par la violence évoluent-elles à long terme ?

- A quelle fréquence les actes de violence s'ensuivent-ils d'une séparation ou d'une réconciliation ? A quelles conditions les actes de violence sont-ils suivis d'une séparation ? Quelles en sont les conséquences pour quelles personnes impliquées ? A quelles conditions la séparation est-elle suivie d'autres actes de violence ? A quelles conditions un rapport constructif peut-il se développer entre les ancien·ne·s partenaires ? Comment une intervention de la police influence-t-elle la dynamique de la violence ? Quelle influence d'autres interventions (consultation/soutien pour les victimes, les personnes auteures de violences, les couples) ont-elles ?
- Quelles stratégies les couples dans lesquels des actes de violence sont commis développent-ils pour faire face à la violence (mobilisation de ressources au sein de la relation, de ressources externes à titre de soutien) ? De quoi dépend-il que le couple cherche une aide externe ? Quelles conséquences une intervention a-t-elle pour la relation de couple et la famille nucléaire lorsqu'il y a séparation ou non du couple ?
- Quelles sont les mesures adaptées pour enrayer les conséquences négatives ? Dans quelle situation le sont-elles ?

3.2 Conséquences pour la communauté

La violence dans la relation de couple peut aussi avoir des répercussions sur les proches des victimes et des auteur·e·s de violence ne vivant pas sous le même toit. Elle peut aussi entraîner des changements et des réactions dans l'environnement social (cercle d'ami·e·s et de connaissances, voisin·e·s). Jusqu'ici, ce phénomène n'a guère été étudié en Suisse.

Besoins en matière de recherche

- Quelles sont les conséquences de la violence dans les relations de couple pour les proches des victimes et des personnes auteures de violence ? Sont-elles différentes selon le sexe de la victime et de la personne auteure de violence ? Sont-elles différentes selon que le couple se sépare ou non ?
- Comment les proches jugent-ils la violence ? De quelle manière la gèrent-ils (tabouisation, soutien, etc.) ? Quelle influence la culture collective (p. ex. valeurs traditionnelles) exerce-t-elle dans ce contexte ?
- Quelles sont les conséquences de la violence dans les relations de couple pour l'environnement social ? Sont-elles différentes selon le sexe de la victime et de la personne auteure de violence ? Sont-elles différentes selon que le couple se sépare ou non ?
- Quelles stratégies l'environnement social développe-t-il pour gérer cette violence (tabouisation, soutien, etc.) ? Quelle influence la culture collective (p. ex. valeurs traditionnelles) exerce-t-elle dans ce contexte ?

3.3 Conséquences pour la société

La violence dans les relations de couple a un coût pour la société qui doit être assumé par l'entourage des personnes touchées ainsi que l'ensemble de la société. Il s'agit de coûts directs et indirects pouvant être chiffrés, mais aussi de répercussions sur le bien-être et la qualité de vie, lesquelles ne sont pas chiffrables. Il est important de quantifier et de chiffrer ces coûts pour la dimension politique (attribution de fonds pour la recherche et la pratique).

3.3.1 Coûts directs et indirects chiffrables

Parmi les coûts directs et indirects chiffrables, citons par exemple les coûts liés à la santé, les coûts pour les services de police, les coûts administratifs engendrés par les poursuites pénales ou les divorces, les coûts des offres de consultation ou d'encadrement, les pertes de production en cas de maladie ou de décès, etc.

La première étude à avoir estimé les coûts économiques en Suisse date de 1998¹³. Aucun chiffre plus récent n'est disponible.

Besoins en matière de recherche

- Quels sont les coûts directs et indirects de la violence dans les relations de couple en Suisse ? A combien s'élève l'ensemble des coûts pour la société ?
- Qui assume ces coûts (Confédération, cantons, communes, assurances sociales, employeurs, proches, etc.) ?

Sur mandat du Conseil fédéral (rapport du Conseil fédéral 2009), le SLV réalise conjointement avec d'autres offices une nouvelle étude sur les coûts de la violence dans les relations de couple.

3.3.2 Coûts immatériels non chiffrables

La violence dans les relations de couple a d'autres conséquences négatives qui ne peuvent pas être chiffrées (coûts intangibles). Citons par exemple la souffrance, la perte de qualité de vie touchant diverses personnes impliquées directement ou indirectement, les répercussions négatives sur les classes scolaires en raison des troubles du comportement que les enfants victimes présentent, etc.

Besoins en matière de recherche

- Quels sont les coûts intangibles engendrés par la violence dans les relations de couple en Suisse ? Comment les décrire qualitativement et au mieux quantitativement ?

4 Mesures¹⁴

4.1 Mesures législatives et modèles d'intervention

Ces dernières années, différentes mesures **législatives** ont été prises en Suisse. La violence dans les relations de couple constitue un délit poursuivi d'office depuis 2004. Pour certains délits, la procédure peut être suspendue provisoirement à la demande de la victime. La loi sur l'aide aux victimes oblige les cantons à mettre sur pied des antennes et des centres de consultation pour les victimes d'infractions. Depuis 2007, la norme de protection contre la violence inscrite dans le Code civil permet aux personnes menacées de demander la mise en œuvre de mesures protectrices (p. ex. interdiction pour l'auteur·e de violence de prendre contact avec la victime ou expulsion du domicile). Les cantons doivent également définir la procédure applicable à l'expulsion immédiate de la personne auteure de violence en cas de crise. Si les cantons n'avaient pas déjà pris de leur propre chef des mesures allant dans ce sens, ils l'ont fait via des mesures protectrices de durée limitée prenant la forme d'expulsion immédiate ou d'interdiction de contacter la victime ou de pénétrer dans le domicile (voir Egger & Schär Moser 2008, 53 ss).

S'agissant du **travail d'intervention**, on considère que la coordination et la coopération sont des bases essentielles à une prévention efficace. Divers cantons disposent de services d'intervention, de bureaux

¹³ Godenzi Alberto und Carrie Yodanis (1998) : Erster Bericht zu den ökonomischen Kosten der Gewalt gegen Frauen. Fribourg : Université de Fribourg.

¹⁴ Dans son rapport sur la violence dans les relations de couple, le Conseil fédéral a pris une série de mesures en lien avec les questions de recherche énumérées ci-après ou qui y répondront. Le rapport peut être consulté sur Internet à l'adresse <http://www.ebg.admin.ch/themen/00009/00089/index.html?lang=fr>, un tableau synoptique des mesures planifiées est disponible à la page 3644.

spécialisés ou de délégué·e·s à la violence domestique. En outre, des commissions permanentes et des tables rondes assurent le regroupement des différents acteurs publics et privés tels que la police, la justice et les centres de consultation. Les services spécialisés ainsi que les offres d'aide aux victimes et de travail destiné aux personnes auteures de violence sont regroupés au niveau supracantonal et national (*ibid.*, 60 ss et 68 ss).

Dans la plupart des cantons, la police peut expulser la personne usant de violence du domicile ou ordonner des mesures de protection. Dans certains cantons, il est possible d'associer l'intervention policière à une consultation proactive de la victime et/ou de la personne violente (voir *ibid.*, 71 ss). Toutefois, d'autres actrices et acteurs issus du domaine de la santé et du secteur social (médecins, enseignant·e·s, collaboratrices et collaborateurs des centres de consultations, etc.) peuvent également être les premiers interlocuteurs des victimes ou des personnes auteures de violences. Des directives relatives à la marche à suivre sont rarement consignées de manière formelle.

Besoins en matière de recherche

- De manière générale, quelle est l'efficacité des nouveaux outils juridiques mis en place pour lutter contre la violence domestique ? Dans quelle mesure ont-ils enrayer la violence dans les relations de couple et est-il nécessaire de les modifier ? De quelle marge d'interprétation les autorités et la police disposent-elles pour évaluer cette efficacité ? Comment l'exploitent-elles dans la pratique ?
- Quels sont les effets de la poursuite d'office sur les différents acteurs impliqués (victime, personne auteure de violence, famille et environnement social, police, offres de consultation, etc.) ? Ces effets diffèrent-ils selon la situation (forme de violence, situation de vie, etc.) ? Quel impact la possibilité de suspendre provisoirement la procédure dans certaines circonstances a-t-elle dans la pratique ? A quelle fréquence la procédure est-elle suspendue ? Pourquoi ? Existe-t-il des différences entre les différentes régions ?
- A quelles chances et à quels risques la suppression ou la réintroduction¹⁵ des peines de courte durée dans le cadre de la violence dans le couple est-elle liée ? Qu'a-t-on pu constater jusqu'ici ? Cette suppression ou cette réintroduction a-t-elle des effets souhaités et non souhaités ? Quels sont les effets sur la participation à des mesures thérapeutiques ?
- Dans quelle mesure les obstacles procéduraux influencent-ils l'efficacité de la disposition de la norme de protection contre la violence relevant du droit civil (art. 28b CC) ? Comment est-elle concrétisée au niveau cantonal ? Est-il nécessaire de modifier la mise en œuvre ?
- Comment les cantons et l'Office fédéral des migrations mettent-ils en œuvre la réglementation des cas de rigueur selon le droit des étrangers ? Exploient-ils la marge d'interprétation possible pour protéger les victimes ? Existe-t-il des différences selon les cantons ou le sexe, le pays d'origine, etc. ?
- Dans quelle mesure les mesures relatives à la législation sur les armes et la législation militaire sont-elles appropriées pour prévenir la violence dans le couple ou diminuer les conséquences graves ?
- Comment les mesures policières d'expulsion du domicile ou de protection sont-elles structurées dans les cantons ? Comment sont-elles mises en œuvre concrètement ? Quelles expériences ont été faites dans les cantons avec les nouvelles réglementations ? Comment la capacité d'exécution et l'efficacité des modèles doivent-elles être évaluées dans le cadre d'une comparaison intercantionale ?
- Quels effets l'expulsion du domicile a-t-elle sur les différents acteurs et actrices (victime, personne auteure de violence, famille et environnement social, police, offres de consultation, etc.) ? Ces effets diffèrent-ils selon la situation (forme de violence, situation de vie, etc.) ? Existe-t-il des différences entre les différentes régions ?
- S'agissant des conséquences pour les enfants de la violence dans les relations de couple, comment doit-on évaluer les mesures légales et celles afférentes à l'exécution ? Les mesures sont-elles suffisantes et adéquates ? Accorde-t-on suffisamment d'attention aux droits des enfants et à leur bien-être ? Comment concevoir les interventions policières pour répondre aux besoins spécifiques des enfants co-victimes ?

¹⁵ A l'été 2010, le Conseil fédéral a mis en consultation une modification de la loi, qui vise à réintroduire les peines de courte durée et à supprimer les sursis à l'exécution des peines pécuniaires.

Comment les droits des enfants sont-ils pondérés en cas de situations contradictoires (p. ex. protection de la mère par opposition au souhait du père de rester en contact avec les enfants) ?

- Quels effets une collaboration renforcée entre les autorités et les instances a-t-elle sur les actrices et les acteurs impliqués (victimes, personnes auteures de violences, famille et environnement social) ?
- Quels modèles d'intervention cantonaux distingue-t-on ? Les différents aspects des modèles sont-ils systématiquement harmonisés les uns aux autres ? Les objectifs poursuivis sont-ils atteints ? Y a-t-il des effets secondaires non souhaités ? Les institutions sont-elles compétentes en matière de concrétisation des mesures ? L'interaction entre les différentes institutions est-elle solide ? En ce qui concerne les objectifs définis, existe-t-il des exemples de meilleure pratique ou des conditions et facteurs d'efficacité ?
- Quels effets préjudiciaux les interventions de la police ont-elles sur la jurisprudence (p. ex. droit de garde, affectation des biens du couple en cas de divorce ultérieur) ?
- Quelles répercussions l'absence de structures de coordination et de coopération dans certains cantons a-t-elle sur la violence dans le couple ?
- Quels sont les modèles de collaboration existant entre les différents acteurs au niveau cantonal, régional et suprarégional ? Comment convient-il de les évaluer eu égard à l'efficacité du travail de prévention ? Dans quels domaines des mesures s'imposent-elles ? De quelle manière la collaboration peut-elle être améliorée ?
- Quelles expériences les cantons ont-ils faites avec les modèles proactifs (transmission automatique des données de la victime et de la personne auteure de violence, mandat de consultation) ? Quels sont les risques et les chances ? Dans quelle mesure et à quelles conditions les modèles peuvent-ils être appliqués dans d'autres cantons ou d'autres régions ?
- Comment évaluer, sous la perspective du genre, les actions que l'Etat a entreprises jusqu'ici ? Quelles conclusions en tirer pour les actions futures ?
- Quel est le rapport entre les interventions de l'Etat et celle de la société civile ? Quelles interfaces existe-t-il ? Comment les structures étatiques et celles de la société civile collaborent-elles ? Un besoin d'optimisation se fait-il sentir ?
- Quelles expériences de case management ont-elles été faites dans des cas de violence dans le couple ?

4.2 Mesure de protection des victimes directes et indirectes, mesures en faveur des auteur·e·s de violence, mesures destinées aux couples et aux familles

Dans tous les cantons, les **victimes** ont à leur disposition une offre plus ou moins large et spécialisée d'antennes et de services de consultation conformément à la loi sur l'aide aux victimes. En principe, tant les femmes que les hommes victimes de violences au sein de leur couple peuvent y recourir. Il n'existe que peu d'offres spécialisées pour les hommes victimes. Plusieurs cantons disposent de maisons d'accueil pour les femmes victimes de violence et leurs enfants. Il existe par ailleurs de nombreuses offres d'assistance ambulatoire spécialisée dans la violence domestique. En Suisse romande, une offre de consultation en ligne a été mise en place sur Internet. Partout, les victimes ont accès à des services médicaux d'urgence assurés par les hôpitaux et le corps médical. Dans certains cantons, des hôpitaux possèdent des services d'urgences médicales et thérapeutiques spécialisés dans la violence. Dans l'ensemble, les offres d'aide aux victimes se concentrent surtout sur la gestion de situations aiguës de crise. Toutefois, de nombreuses offres sont conçues dans une perspective à long terme. Leur financement représente souvent un problème (voir ibid., 74 ss).

La majorité des cantons disposent d'offres pour les **personnes qui exercent la violence dans leur couple** ou qui craignent de ne pas se maîtriser. Outre les consultations volontaires, il existe des consultations obligatoires dans le contexte du droit pénal. Les cantons font usage de manière très diverse du recours possible à l'assignation. La plupart des offres se concentrent sur les hommes exerçant de la violence. Les offres destinées aux femmes auteures de violence sont en cours de préparation (voir ibid. 77 ss).

En Suisse, il existe, en outre, au niveau local un réseau plus ou moins riche **d'offres générales de consultation et de soutien** pour les questions familiales, les relations et les problèmes au quotidien. La majorité de ces offres n'est pas spécialisée dans la prévention de la violence dans le couple, mais elles sont souvent confrontées à cette question de manière directe ou indirecte (voir ibid., 81 ss).

Besoins en matière de recherche

- Quelles expériences ont été faites en matière de dépistage précoce des victimes dans le cadre du travail médical général (dépistage systématique) ? Comment de tels dépistages pourraient-ils être mis en œuvre ? Quels succès peut-on en attendre ?
- Quelles expériences ont-elles été faites en matière de dépistage précoce des auteur·e·s de violences dans le cadre du travail médical général (dépistage systématique) ? Comment de tels dépistages pourraient-ils être mis en œuvre ? Quels risques et quelles chances y sont associés ?
- Les offres existantes destinées aux victimes sont-elles appropriées ? Obtiennent-elles les effets escomptés ? Ont-elles des effets non souhaités ? Quels facteurs encouragent ou empêchent l'accès à des offres de soutien ? Comment mieux toucher, au moyen des différentes offres, les groupes particulièrement vulnérables ? Quels sont les besoins des différents groupes de victimes ? Comment y répondre ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients des offres générales comparées aux offres spécialisées destinées aux victimes de violence dans le couple ? Quelles offres sont judicieuses et à quelles conditions le sont-elles ?
- Dans la pratique, on déplore qu'il ne soit pas possible de soutenir à long terme les victimes et les co-victimes. Quels effets pourrait-on escompter de telles offres ? Comment les structurer pour qu'elles déplient tous leurs effets ?
- Quels sont les besoins des hommes victimes en matière de soutien ? Dans quelle mesure sont-ils différents de ceux des femmes victimes ? L'offre existante couvre-t-elle les besoins ? Que faudrait-il en plus ? Quel est le degré de compétence (connaissances, capacité, volonté) des offres existantes en matière de soutien d'hommes victimes ? Comment mieux toucher les hommes victimes de violence ?
- Concrètement, quel travail les offres destinées aux hommes victimes fournissent-elles ? Dans quelle mesure se différencie-t-il du travail avec les femmes victimes ?
- Dans la pratique, on estime qu'il est nécessaire d'introduire des mesures de soutien destinées aux enfants co-victimes. Quels sont les besoins spécifiques en la matière ? Quelles sont les offres existantes ? Quelles offres seraient nécessaires ? Comment devraient-elles se présenter ?
- Dans certains cantons, les mesures de protection des enfants sont du ressort des autorités de tutelle (non professionnelles), tandis que dans d'autres cantons, elles sont du ressort d'autorités professionnelles. Quels sont les avantages et les inconvénients des deux modèles ?
- Les offres existantes destinées auteur·e·s de violences sont-elles appropriées ? Obtiennent-elles les effets escomptés ? Ont-elles des effets non souhaités ?
- Quelle association de mesures thérapeutiques et répressives est appropriée ? Dans quelle situation permet-elle de réduire efficacement le risque de récidive chez les personnes exerçant de la violence ?
- Dans le cadre de mesures pénales, quelles expériences ont été faites avec des instruments d'évaluation des risques présentés par les personnes auteures de violence ?
- En Suisse, la prise de contact proactive avec des personnes auteures (potentielles) de violence fait l'objet de plusieurs approches. Qu'a-t-on pu constater jusqu'ici ? Comment ces approches doivent-elles être comparées ? Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques pouvant être appliquées dans d'autres cantons ou régions ?
- Comment proposer aussi tôt que possible des consultations volontaires aux personnes auteures (potentielles) de violence ? Comment soutenir les offres à bas seuil auxquelles il est fait appel précocement ?
- Comment procéder, sans stigmatiser, à un dépistage et à une intervention précoce dans les groupes à risques ?
- En Suisse, il existe des consultations volontaires et obligatoires pour les personnes auteures de violences. Quels sont leurs avantages et leurs inconvénients ? Quelles expériences ont-elles été faites avec les différentes approches ? Comment les associer ? Comment développer la motivation personnelle des participants ? Quels effets les offres ont-elles sur les autres personnes impliquées (partenaire, enfants) ? Quels sont les chances et les risques associés au recours à des conseillères et des conseillers ayant un passé migratoire ?

- Comment les différentes offres destinées aux auteurs de violences et celles destinées aux auteures de violences sont-elles conçues ? Sur quels modèles d'efficacité les différentes offres reposent-elles ? Quels objectifs les offres poursuivent-elles ? Quels facteurs influencent-ils l'efficacité du travail avec des personnes auteures de violence (caractéristiques de la personne et de son entourage, caractéristiques de l'offre) ? Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques pouvant être appliquées dans d'autres cantons ou régions ?
- Dans quelle mesure le travail avec les auteurs de violences est-il différent de celui mené avec les auteures de violences ? Les concepts employés dans le travail avec les hommes peuvent-ils être appliqués au travail avec les femmes ? Quelles expériences ont-elles été faites avec des offres destinées aux auteures ?
- Quelles offres générales de consultation sont-elles particulièrement pertinentes pour la question de la violence dans le couple ? Les offres présentent-elles des différences selon la région linguistique ou le canton ? Dans quelle mesure les différents acteurs et actrices disposent-ils des compétences nécessaires (connaissances, capacités, volonté) ? Dans quels domaines existe-t-il un besoin d'agir ?
- Les thérapeutes et les conseillères/conseillers doivent-ils adapter leur cadre de travail à la problématique de la violence dans le couple (p. ex. thérapie de couple/thérapie familiale spécifique) ? Pourquoi (pas) ? Doit-on plutôt choisir des thérapies familiales ou des offres individuelles ?
- Comment rendre les offres de soutien et de consultation accessibles au groupe cible des migrant·e·s ? Quelles offres se révèlent-elles être les plus efficaces et dans quelles situations le sont-elles (p. ex. communauté de migrant·e·s, occasions actuelles) ? Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques pouvant être appliquées dans d'autres contextes (p. ex. dans d'autres cantons, d'autres communautés de migrant·e·s) ? D'autres offres (p. ex. promotion de l'acceptation sociale des divorces, etc.) devraient-elles être mises en place pour la population de migrant·e·s ?
- Quelles expériences ont été faites avec les consultations obligatoires au moment d'évènements de la vie critiques ? Dans quelle mesure peuvent-elles prévenir ou permettre de dépister précocement la violence dans le couple ? Quels sont les risques et les chances des consultations obligatoires ?
- Dans quelle mesure le niveau de formation des parents contribue-t-il à empêcher la violence dans le couple ?

4.3 Formation, information, sensibilisation

Il est indispensable que les **professionnel·l·e·s** qui peuvent être confronté·e·s avec la violence dans le couple possèdent des connaissances approfondies et une sensibilité suffisantes pour accomplir leur mission efficacement, par exemple dans le domaine du dépistage précoce. Des formations initiales et de perfectionnement sont conseillés et en partie réalisés (voir ibid. 82 ss).

L'information et la sensibilisation de l'opinion publique sont considérées comme des aspects importants de la gestion de la violence dans le couple. On considère comme essentiel le fait que des informations approfondies et différencierées puissent être diffusées et que les groupes de population particulièrement vulnérables soient touchés de manière ciblée. Il s'agit d'un travail permanent qui demande des efforts continus et ce, malgré des ressources réduites (voir ibid., 82 ss).

Besoins en matière de recherche

- Quelles catégories professionnelles ou fonctions jouent-elles un rôle essentiel dans la prévention de la violence dans le couple ? Dans quelle mesure existe-t-il des différences selon la région linguistique, le canton, etc. ?
- Quel rôle l'information et la sensibilisation des professionnel·l·e·s jouent-elles ? Est-il possible de démontrer qu'elles contribuent à prévenir ou à dépister précocement la violence dans le couple ? Dans quelle mesure relève-t-on des différences entre les catégories professionnelles, les régions linguistiques, les cantons, etc. ? Quels impacts l'information et la sensibilisation ont-elles sur les missions essentielles des professions concernées (p. ex. un traitement plus rapide et plus efficace grâce à une prise en compte conséquente de la violence en tant que cause possible de maladies ou de troubles du développement) ?

- Quel est l'état actuel des connaissances sur la question de la violence dans le couple dans les différentes catégories professionnelles concernées ? Quelle attitude adoptent-elles face à la problématique ? De quelle marge de manœuvre disposent-elles ? Comment l'exploitent-elles ? Existe-t-il des différences selon la catégorie professionnelle, la région linguistique, le canton, etc. ?
- Dans quels domaines semble-t-il judicieux d'intégrer le thème dans la formation initiale ? Dans quels domaines semble-t-il judicieux de l'intégrer aux perfectionnements ? Les aspects, tels que la perspective des sexes, les enfants co-victimes ou les migrant·e·s sont-ils suffisamment couverts dans les offres de formation et de perfectionnement existantes ? Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques en matière d'information, de sensibilisation et de perfectionnement des membres de diverses catégories professionnelles pouvant être appliquées dans d'autres cantons ou régions ?
- On suppose que les formations dans le domaine de la violence dans le couple ont des effets sur le travail concret des actrices et des acteurs. Quels effets est-il possible de mettre en évidence ?
- Comment l'information et la sensibilisation contribuent-elles à prévenir ou à dépister précocement la violence dans le couple ? Les offres générales ou celles ciblées sur des groupes sont-elles plus efficaces ? Peut-on démontrer leur effet ?
- Quel est le niveau d'information de la population en Suisse sur la question de la violence dans le couple ? Quelles sont les connaissances concernant les aspects sexospécifiques de ce type de violence ? Quelles sont les attitudes constatées ?
- Quels moyens d'information et de sensibilisation de l'opinion publique ou de groupes cibles spécifiques dans la population se révèlent-ils particulièrement efficaces (bon rapport coût-utilité) ? Comment évaluer l'efficacité des activités nationales en comparaison avec les activités locales ? Quelle est la démarche la plus efficace ? Dans quels cas l'est-elle ?
- Les mesures existantes relatives à l'information et à la sensibilisation de l'opinion publique couvrent-elles suffisamment les aspects, tels que la question des genres, les enfants co-victimes ou les migrant·e·s ?
- Comment toucher le groupe cible des migrant·e·s au moyen de mesures d'information et de sensibilisation ? Quelles sont les possibilités les plus efficaces ? Dans quelle situation le sont-elles (p. ex. communauté de migrant·e·s, occasion actuelle) ? Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques pouvant être appliquées dans d'autres contextes (p. ex. dans d'autres cantons, d'autres communauté de migrant·e·s) ?
- Comment concevoir les mesures de prévention primaire dans les écoles ? Quelles expériences ont été faites avec le fait d'aborder directement la question (thème de la violence dans le couple) et celui de l'aborder indirectement (p. ex. travail sur l'image du rôle de la femme et de l'homme) ? Comment les approches existantes fonctionnent-elles ? Comment peuvent-elles être appliquées dans d'autres contextes (p. ex. dans d'autres cantons, d'autres groupes d'âge) ?

Partie III : Priorités dans le domaine des besoins en matière de recherche

Les questions répertoriées dans la partie II décrivent les besoins en matière de recherche, systématiquement et dans le détail, sans qu'il ne soit procédé à une pondération. Vu le nombre de questions, il est indispensable de fixer des priorités. Il convient de définir, pour le thème de la violence dans les relations de couple, les éléments qui devraient être étudiés prioritairement et scientifiquement ces prochaines années, eu égard aux connaissances acquises dans la pratique et dans le cadre de la recherche. Deux perspectives transversales et cinq champs thématiques occupent une place centrale pour le Service de lutte contre la violence et selon les commentaires des expertes et des experts.

Perspectives transversales « genre et migration »

Comme la partie II le révèle, le besoin de combler les lacunes de la recherche sur les femmes auteures de violences et les hommes victimes apparaît dans tous les champs thématiques. En ce qui concerne la dimension du « **genre** », les connaissances actuelles sur la violence au sein du couple exercée par des hommes envers des femmes ne se transposent pas facilement au schéma inverse (femmes auteures de violences et hommes victimes). Bien au contraire, elles laissent augurer des liens de cause à effets très différents. La recherche sur la violence dans les relations de couple doit fournir des réponses. De plus, les statistiques mettent en évidence que les personnes ayant un passé migratoire sont plus souvent impliquées dans la violence au sein du couple. Les facteurs sous-jacents, conduisant à ce résultat statistique sont encore peu connus. Jusqu'à présent, il n'est guère possible de distinguer les influences spécifiques de la migration des influences spécifiques de la culture. Par ailleurs, on dispose de peu d'informations sur les liens entre la violence dans le couple et le degré d'intégration. La catégorie « **migration** » est donc un point que tous les projets de recherche sur le thème de la violence dans les relations de couple devraient aborder.

Aux yeux du Service de lutte contre la violence, l'**approche du mainstreaming** représente le meilleur moyen d'inclure systématiquement ces deux thèmes dans la recherche sur la violence dans les relations de couple. On entend par là que, dans le cadre de projets de recherche, les catégories « **genre** » et « **migration/origine** » entrent en ligne de compte, en tant que thèmes transversaux, dans la conception, la réalisation, l'évaluation, la présentation et la mise en œuvre d'études empiriques et de travaux théoriques. Ce faisant, ces catégories ne doivent pas être traitées qu'individuellement. Elles doivent également être mises en corrélation dans leur intersectionnalité. En d'autres termes, il faut également prendre en considération l'interaction entre les dimensions « **genre** » et « **origine** » au niveau individuel, au niveau du couple, au niveau de la communauté et au niveau de la société. L'accent sera donc mis sur les différents groupes d'actrices et d'acteurs (p. ex., hommes avec passé migratoire en tant que victimes et/ou auteurs de violences dans le couple/ hommes sans passé migratoire en tant que victimes et/ou auteurs de violences dans le couple, etc.), lesquels interagissent différemment entre eux selon la nature du « croisement » des dimensions. En outre, il importe également de tenir compte, là où cela se révèle judicieux, de l'intersectionnalité avec d'autres catégories, telles que l'âge, la couche sociale, l'orientation sexuelle, etc. Les structures, les processus et les instruments doivent, si possible, être conçus de sorte qu'ils obligent les acteurs et actrices à aborder ces deux catégories (p. ex., intégration dans des formulaires pour des demandes de recherche, critères de contrôle pour les financements ou des publications, prise en considération dans des règlements relatifs à la communication de résultats, insertion dans des instruments d'assurance-qualité, dans des centres de compétence, etc.). L'objectif est que ce mainstreaming permette d'obtenir des connaissances différencierées, qui pourront fournir la base nécessaire à l'élaboration de mesures spécifiques des groupes cibles.

Cette approche n'implique pas que chaque projet de recherche doive toujours se pencher sur tous les aspects et/ou groupes d'actrices et d'acteurs. Bien au contraire, la recherche sensible aux aspects du genre et de la migration suppose que ces **deux dimensions** sont abordées dans tous les cas et que le projet soit clairement positionné en ce qui concerne ces deux catégories. A l'avenir, il conviendra d'examiner consciencieusement si d'autres aspects, comme l'âge ou la couche sociale, doivent être définis, de manière similaire, comme étant des thèmes transversaux pour la recherche sur la violence dans les relations de couple.

En définissant le genre et la migration comme des thèmes transversaux, on souligne leur importance pour la recherche sur le thème de la violence dans les relations de couple. Parallèlement, en renonçant à mettre l'accent sur le genre et la migration/l'origine en tant que champ thématique spécifique, on **risque** de négliger ces dimensions ou de ne les aborder que superficiellement. Pour que l'approche du mainstreaming porte ses fruits, il faut vouloir accepter que les dimensions « genre » et « origine » revêtent un caractère pertinent et les traiter en conséquence. Cela implique simultanément de posséder les compétences techniques permettant de se confronter à ces dimensions et de structurer, sur la base d'analyses fondées, les projets de recherche sous une perspective sensible aux aspects du genre et de la migration. Alors que la volonté naît prioritairement de la sensibilité des chercheuses et des chercheurs ainsi que des organisations de financement, les compétences techniques s'acquièrent ou peuvent être développées dans le cadre d'une collaboration ciblée avec des spécialistes.

Champs thématiques

Le Service de lutte contre la violence considère que, dans les années à venir, il sera urgent de mener des études scientifiques dans les cinq champs thématiques suivants. Pour chacun des thèmes, les projets de recherche doivent se pencher sur les dimensions du genre et de la migration/l'origine en tant que thèmes transversaux et, en tenir compte de manière appropriée.

I) Apparition, modèle, dynamique et conséquences de la violence dans les relations de couple

Les résultats de la recherche sur l'apparition, le développement et les conséquences de la violence dans les relations de couple sont prioritaires afin d'illustrer son importance sociétale et d'élaborer, pour chaque groupe d'auteur·e·s/de victimes , des mesures ciblées, efficaces et durables pour la prévenir et la combattre.

Il importe d'étudier précisément l'ampleur de la violence dans les relations de couple dans différents types de relation et différentes situations de vie. Le Service de lutte contre la violence pense qu'il faut réaliser une étude nationale de prévalence, qui visera à saisir, de manière différenciée, la fréquence de la violence selon les différentes dimensions (forme de violence, sexe, origine, orientation sexuelle, partenaires de culture différente ou identique, phase familiale, âge, couche sociale, région entre autres). La saisie des **dimensions quantitatives** doit être complétée par des **analyses qualitatives**. Comptent parmi celles-ci, l'analyse approfondie des modèles d'apparition de la violence - depuis le premier acte de violence dans le couple jusqu'au moment où la violence devient chronique -, ainsi que les études ayant pour objectif de déterminer comment des relations dominées par la violence se développent en relations bienveillantes et non violentes et vice-versa. Par ailleurs, il faut également étudier le lien existant entre les différentes formes de violence dans les relations de couple et les circonstances dans lesquelles elles se conditionnent entre elles. De plus, il convient d'examiner si et de quelle manière la violence dans les relations de couple est liée à l'exercice de la violence hors du contexte domestique. En outre, il est intéressant de connaître les conséquences de la violence dans le couple tant sur les actrices et les acteurs impliqués, notamment sur la famille nucléaire (voir le point fort IV), que sur leur environnement (proches, ami·e·s, voisinage , société) . Les analyses qualitatives doivent également prendre en compte les différentes catégories possibles

(genre, origine, âge, etc. ; voir ci-dessus). En égard aux objectifs d'empêcher le déchaînement de la violence dans les relations de couple et d'interrompre le cycle intergénérationnel de transmission de la violence, il est également intéressant d'aborder le thème sous l'angle spécifique des phases de la vie, qui tient compte de l'apparition, du développement et des conséquences de la violence dans les différentes générations.

II) Conditions régissant la naissance et le développement de relations dominées par la violence et de relations non-violentes

Il est indispensable de disposer de résultats dans ce domaine en vue de créer, grâce à une meilleure compréhension des causes de l'apparition et du développement de la violence dans le couple, des bases optimales à un dépistage précoce efficace, à une analyse des risques et à une prévention efficace et spécifique des groupes cibles.

S'agissant de la lutte contre la violence, l'étude des conditions régissant la naissance et le développement de relations dominées par la violence et de relations non-violentes ainsi que des processus conduisant à l'instauration de ces types de relation revêt un caractère fondamental. La recherche des causes de la violence dans le couple aux différents niveaux d'analyse et la différenciation des **causes et des facteurs de risque** selon des aspects influençables et non influençables contribue de manière considérable à la prévention. Dans ce contexte, il se révèle particulièrement intéressant d'examiner l'évolution dans les différents types de relation (femme/homme victime ou exerçant de la violence, relation homosexuelle/hétérosexuelle, etc.) et aux différentes phases du partenariat (avant/après l'expérience de la violence, de l'adolescence à l'âge adulte, présence ou non d'enfants, etc.) ainsi que dans les différents groupes de la société et dans les différentes situations de la vie. Les études qui mettent en évidence comment les auteur·e·s et les victimes de violences dans le couple ont évolué après des interventions et la concrétisation de mesures, présentent aussi un intérêt. Concrètement, la recherche sur les interventions, qui met l'accent sur les facteurs de risque influençables, peut contribuer à améliorer les offres de prévention.

La recherche sur les facteurs protecteurs fournit, en outre, les bases requises pour une prévention efficace. Il s'agit de clarifier la question de savoir comment il est possible de vivre un partenariat bienveillant et non-violent, en dépit de l'existence de facteurs de risque. Ces analyses sont en lien étroit avec la recherche portant sur les causes et les facteurs de risque.

III) Mesures de prévention et d'intervention prises par l'Etat et la société civile

Il est primordial de posséder des résultats dans ce champ thématique afin de jeter les bases d'une prise de décisions politiques, nécessaires à une prévention et à une intervention les plus efficaces possibles à tous les niveaux. Dans ce contexte, le dépistage précoce a une importance particulière.

En Suisse, les actrices et les acteurs de l'Etat et de la société civile prennent des mesures, à différents niveaux, dans l'optique de prévenir et de combattre la violence dans les relations de couple. Des structures de soutien et de consultation pour les personnes concernées et les victimes directes ou indirectes ainsi que des mesures générales pour empêcher la violence complètent les instruments juridiques et les modèles d'intervention. Une grande partie de ces mesures entend dépister le plus tôt possible, grâce à une intervention précoce, la violence exercée ou sur le point de l'être, d'empêcher qu'elle se déchaîne ou se reproduise (prévention secondaire) et d'enrayer les conséquences négatives (prévention tertiaire). D'autres mesures veulent prévenir la violence et se concentrent ainsi sur les causes, les facteurs de risque et les facteurs protecteurs (prévention primaire).

En ce qui concerne tous les niveaux d'action, le besoin de réaliser des analyses ayant trait à la structure, à la mise en œuvre, aux effets souhaités et non souhaités des mesures, de les comparer et d'identifier les meilleures pratiques (évaluations et recherche sur l'efficacité) se fait sentir. S'agissant des offres destinées

aux victimes et aux personnes auteures de violences, les analyses, orientées sur les groupes cibles, qui répertorient les besoins des différents groupes et évaluent les mesures et leur efficacité, présentent un grand intérêt. Les groupes que les offres existantes peinent à atteindre, sont, eux aussi, prioritaires. La recherche portant sur des approches de prévention et d'intervention innovantes et inédites semble aussi très prometteuse.

Par ailleurs, les résultats qui révèlent comment l'introduction de nouveaux règlements juridiques (poursuite d'office de la violence dans les relations de couple [2004], article sur la protection contre la violence dans le Code civil [2007]) s'est répercutee sur la fréquence et l'intensité de la violence dans les relations de couple ainsi que sur la manière dont elle apparaît, revêtent un caractère prioritaire. Il importe de réaliser des évaluations différencierées de la législation en mettant l'accent sur sa mise en œuvre.

IV) La violence dans les relations de couple dans le système familial : couples et enfants en tant que victimes directes ou indirectes

Il est impératif que la recherche fournit des résultats dans ce champ thématique afin de pouvoir effectuer, grâce à des interventions axées sur l'enfant, le couple et la famille, un travail de prévention efficace et spécifique des groupes cibles et, contribuer à ce que les enfants victimes directes ou indirectes aient le moins de séquelles possible.

L'étude du système familial a une importance centrale pour le thème de la violence dans les relations de couple. La violence au sein du couple ne concerne jamais uniquement les partenaires directement impliqués (femmes ou hommes) mais elle marque, de manière décisive, la relation de couple et le système de la famille nucléaire, notamment les enfants appartenant à ce système.

Actuellement, plusieurs cantons travaillent à l'élaboration de modèles de soutien spécifiques pour les enfants victimes directes ou indirectes. L'occasion se présente ainsi d'étudier les effets et l'efficacité des interventions axées sur les enfants, de les comparer et de décrire les meilleures pratiques. Le fait que la violence au sein du couple peut nuire à long terme à la santé et au développement des enfants victimes directes ou indirectes et le risque qu'ils exercent de la violence plus tard (violence des jeunes, violence dans le couple) ou qu'ils soient victimes de violences (cycle intergénérationnel de la violence) parlent en faveur de la recherche sur ce sujet. Il paraît donc urgent de réaliser des travaux de recherche qui créent les bases nécessaires pour interrompre ce cycle de violence et ce, de manière ciblée. Ce faisant, la réalisation d'une analyse différenciée, tenant compte des thèmes transversaux mentionnés plus haut, revêt une grande importance. Est-ce la fille qui est concernée ou le garçon ? La mère est-elle/le père est-il victime et/ou auteur·e de violences ?, etc. Ces éléments peuvent jouer un rôle décisif s'agissant de la dynamique de la violence, de la manière de la vivre et de ses conséquences. Par ailleurs, on peut également supposer qu'il existe des liens différents selon l'âge et l'origine des personnes impliquées.

V) Manière dont les spécialistes et le public perçoivent la violence dans les relations de couple

Il est important de disposer de résultats dans ce champ thématique pour mieux comprendre le discours tenu par les spécialistes et par la société et, obtenir différentes positions sur ce problème social. En outre, les résultats de la recherche doivent fournir des connaissances sur les conséquences que la perception et l'évaluation de la violence dans les relations de couple ont sur le développement d'offres de prévention et d'intervention.

S'agissant des **spécialistes**, les actrices et les acteurs les plus divers issus entre autres des domaines social, pédagogique, médical, thérapeutique, juridique et de la police, occupent une place centrale. En effet, la manière dont ils perçoivent et évaluent la violence dans les relations de couple en fonction de la constellation concrète (p. ex., genre et origine des victimes et des personnes auteures, forme de la violence), le fait qu'ils possèdent ou non des connaissances dans ce domaine et leurs compétences ainsi que l'influence de

tous ces aspects sur les actions quotidiennes concrètes jouent un rôle capital non seulement dans la réussite des interventions mais aussi dans la qualification ciblée de spécialistes. Dans ce contexte, la réalisation de travaux de recherche sur les institutions qui intègre le point de vue des personnes bénéficiant des offres, se révèle également nécessaire.

Pour ce qui est du **public**, la question se pose de savoir comment les différents groupes de population perçoivent et évaluent les différentes formes de violence dans les relations de couple. L'importance de la violence dans les relations de couple en comparaison avec d'autres formes de violence est aussi un aspect intéressant. La façon dont les médias présentent la violence dans les relations de couple et l'influence de cette présentation sur la perception qu'a le public de ce type de violence, doivent continuer de faire l'objet d'études.

Il est déterminant d'aborder ce champ thématique sous une perspective historique, c'est-à-dire d'étudier les changements survenus avec le temps dans la manière des spécialistes et du public de percevoir et d'évaluer la violence dans les relations de couple. Des travaux de recherche sur les discours tenus selon les époques doivent fournir des explications à ce sujet. En outre, il convient impérativement d'analyser tant l'influence et l'apparition de stéréotypes relatifs à la violence dans les relations de couple que l'influence de la culture sur ces processus (origine, région de la Suisse).